

# PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE

## INTERVENTION DANS UN MILIEU SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE

### Sous-section 4 – Recyclage Encadrement Mixte (Technique / Chantier)

Activité relevant de l'Article R 4412-144 du Code du Travail, programme conforme à l'arrêté du 23 février 2012

🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)



#### PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir 18 ans minimum.

Avoir satisfait à la visite médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

#### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, diaporamas

Études de cas pratiques

Mise en situation sur plateforme pédagogique

Remise d'un support pédagogique et technique

Formateur titulaire d'une attestation de compétences « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS.

#### MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION

Signature des feuilles d'émargements

#### VALIDATION

Evaluation théorique : 20 mn

Evaluation pratique : 60 mn

Délivrance d'une attestation en fin de formation + d'une attestation de compétences délivrée en fonction des résultats, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

#### OBJECTIFS

*Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :*

- ➔ Réactualiser les compétences d'une personne titulaire d'une attestation de compétence d'Encadrant technique et de chantier intervenant sur ou à proximité de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

#### PUBLIC

Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques. L'encadrant mixte (technique et de chantier) est amené à préserver la santé et à assurer la sécurité des travailleurs, à procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA, à définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets.

*Ce recyclage est valable 3 ans au maximum*

#### OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES DES FORMATIONS EN SOUS-SECTION 4

#### Encadrement Mixte

##### Partie théorique

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les effets synergiques du tabagisme
- Connaître la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...), notamment la protection des travailleurs, les dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, le droit de retrait en cas de danger grave et imminent

- Connaître les droits individuels et collectifs des travailleurs
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les produits et procédés de substitution
- Connaître les régions amiantifères
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les exigences du code de santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis et navires
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant le repérage de l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les limites d'efficacité des EPI et les durées de port en continu
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

### **Mise en situation sur plateforme pédagogique**

- Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents
- Etre capable d'établir un mode opératoire et l'intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Etre capable d'établir une notice de poste et de la faire appliquer
- Etre capable de réaliser une évaluation des risques
- Etre capable de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement (entrée et sortie de zone, réduction d'émission de poussières, ventilation et captation des poussières à la source, les conditions optimales d'aéroulque, décontamination du personnel et des équipements et contrôle)
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Etre capable de choisir les équipements de protection collective et individuelle
- Etre capable d'établir des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Etre capable d'utiliser les MPC et EPI et s'assurer de leur mise en oeuvre
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire
- Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques
- Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Etre capable de mettre en oeuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Etre capable d'identifier toutes situations anormales, notamment accident ou intoxication, et de définir la conduite à tenir

- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales.

## PROGRAMME

- 1/ Retour d'expérience
- 2/ Synthèse de l'évolution de la réglementation
- 3/ Méthodes de travail
- 4/ Moyens de protections collective et individuelle
- 5/ Mesure et contrôle
- 6/ Traitement des déchets
- 7/ Test QCM + Evaluation Pratique